

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230327-2023_03_01-DE



Délibération 2023-03-01

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LA FRENAIE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUILLAUD Marc, a voté le budget lotissement la Frénaie 2023 suivant, 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

-Fonctionnement :

- Dépenses et recettes 116 401.50 €

- Investissement :

- Dépenses et recettes 116 992.50 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme :

En Mairie, le 28 mars 2023

Le Maire, Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 29/03/23
et de la publication le 28/03/23
A La Jonchère, le 28/03/23



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230327-2023_03_02-DE

Délibération 2023-03-02

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMERCE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUILLAUD Marc, a voté le budget primitif commerce 2023 suivant, 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

-Fonctionnement :

- Dépenses et recettes 102 148.87 €

- Investissement :

- Dépenses et recettes..... 164.00 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme :

En Mairie, le 28 mars 2023
Le Maire,

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 28/03/23
et de la publication le 28/03/23
A La Jonchère, le 29/03/23



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230327-2023_03_03-DE

Délibération 2023-03-03

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de **206 484,48 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<i>Pour Mémoire</i>	
Excédent antérieur reporté	105 668.92
Résultat de l'exercice	100 815.56
Excédent au 31/12/2022	206 484.48
<i>Affectation obligatoire</i>	
	aux réserves réglementées
	à l'exécution du virement à l'investissement (1068)
<i>Solde disponible</i>	120 000.00
	affectation complémentaire en réserve (1068)
	affectation à l'excédent reporté
	86 484.48

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 29/03/23 et de la publication le 29/03/23 A La Jonchère, le 29/03/23



En Mairie, le 28 mars 2023

Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230327-2023_03_04-DE

S²LO

Délibération 2023-03-04

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.63 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40.77 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	20.02 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

- **FIXE** les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.63 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40.77 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	20.02 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 30/03/23 et de la publication le 30/03/23
A La Jonchère, le 28/03/2023
Le Maire



En Mairie, le 28 Mars 2023
Le Maire
Marc BOUILLAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-03-05

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUILLAUD Marc, a voté le budget primitif 2023 suivant, 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

-fonctionnement :	
- Dépenses et recettes	499 991.56 €
- investissement :	
- Dépenses et recettes.....	486 556.76 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

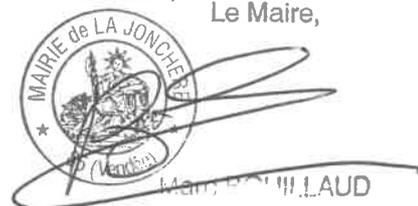
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 29/03/23
et de la publication le 28/03/23
A La Jonchère, le 29/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 28 mars 2023

Le Maire,

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230327-2023_03_06-DE

S²LO

Délibération 2023-03-06

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 9

**PERSONNEL TERRITORIAL- DEFINITION DE RATIO DE PROMOTION
POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions des articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale (Maire).

Le Conseil Municipal de la Jonchère,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/03/2023

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Décide, 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- DE fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.
- D'AUTORISER le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28/03/2023 et de la publication le 28/03/2023.
A La Jonchère, le 28/03/2023
Le Maire



En Mairie, le 28 mars 2023

Le Maire, Le Maire,

Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023 Reçu en préfecture le 29/03/2023 Publié le ID : 085-218501161-20230327-2023_03_07-DE	S'LO
--	------

Délibération 2023-03-07

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 7 Nombre de votants : 9

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
SUITE A L'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs ci-dessous :

Cadres d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois	Vacant	Pourvu	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif territorial (C)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32h		1	
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoints techniques territoriaux (C)	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h		1	
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h		1	
	Adjoint technique territorial	1 emploi permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h	1		
	Adjoint technique territorial (CDD L 332-8 3°)	1 emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 11h50 annualisés			1
	Adjoint technique territorial (CDD- L 332-23 1°)	1 emploi non permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24 h			1

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230327-2023_03_07-DE

S'LO

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 27/03/2023.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 29/03/23
et de la publication le 28/03/23
A La Jonchère, le 29/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 28 mars 2023
Le Maire,

Le Maire,

Marc BOUILLAUD

A circular stamp of the Mairie de La Jonchère, Vendée, identical to the one on the left. It features the same central emblem and text. A large, stylized signature is written over the stamp, and the name "Marc BOUILLAUD" is printed below it.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230327-2023_03_08-DE

Délibération 2023-03-08

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Jimmy BARBARIT ayant donné procuration à Madame Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU et Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 9

**CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION
SALLE DES GLYCINES (RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR)**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le contrat de maintenance de climatisation pour la salle des Glycines est arrivé à échéance.

Il convient donc de le renouveler à partir du 01/01/2023. Celui-ci prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an et se renouvèlera par tacite reconduction par période d'un an.

Le montant annuel pour 2023 est de 420,00€ HT, soit 504,00€ TTC. Le prix restera identique pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 9 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat de maintenance.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 28/03/23
et de la publication le 29/03/23
A La Jonchère, le 29/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 28 mars 2023
Le Maire,

Le Maire,

Marc BOUILLAUD